



✓ **GESTION DE L'ÉNERGIE POUR
GRANDS CONSOMMATEURS**

**LE MODÈLE ÉNERGIE POUR DIMINUER SA
CONSOMMATION ET RÉDUIRE SES COÛTS**

LE MODÈLE ÉNERGIE

PARTICIPEZ

- et optimisez la consommation d'énergie de votre entreprise tout en réduisant vos coûts ;
- et respectez les obligations légales de la Confédération et des cantons de manière simple et efficace ;
- et obtenez le remboursement de la taxe sur le CO₂ et du supplément réseau ;
- et vendez des attestations de réduction des émissions de CO₂ si vous dépassez votre objectif.

COMMENT PARTICIPER ?

- Vous prenez contact directement avec nous pour en savoir plus sur le modèle Énergie, par un mot à info@enaw.ch, en nous appelant au 032 933 88 55.
- Vous vous inscrivez directement sur notre site (www.aenec.ch/modele-energie).

NOUS VOUS OFFRONS

- Une gestion énergétique performante, destinée aux entreprises gourmandes en énergie avec des processus ou une structure complexes ;
- Les conseils sur mesure d'un ingénieur accrédité, neutre et expérimenté ;
- Les échanges réguliers d'expérience dans le cadre de votre groupe d'entreprises ;
- Des appuis financiers grâce à notre vaste réseau de partenariats dans toute la Suisse.

L'AGENCE DE L'ÉNERGIE POUR L'ÉCONOMIE

L'AEnEC est une organisation à but non lucratif issue de l'économie et au service de l'économie. Depuis 2001, nous offrons à nos participants un service de gestion énergétique fiable et complet, aux produits, prestations et outils conformes à la norme ISO 50001 et reconnus par les autorités. Nous vous conseillons sans parti pris et en totale indépendance vis-à-vis des agents énergétiques et des produits. Ce service se traduit concrètement par l'évaluation et l'aide à la réalisation de mesures rentables d'amélioration de l'efficacité énergétique qui réduisent la consommation d'énergie, les émissions de CO₂ et les coûts énergétiques.

L'ESSENTIEL EN BREF

Le modèle Énergie permet aux entreprises aux processus et structures complexes ou dont les frais annuels d'énergie dépassent 500 000 francs de gérer leur énergie efficacement. Il répond particulièrement bien aux besoins des entreprises qui ont plusieurs sites d'exploitation, situés dans divers emplacements et est indispensable pour obtenir le remboursement du supplément réseau.

MISE EN ŒUVRE RENTABLE

Depuis 2001, l'AEnEC propose aux entreprises une gestion de leur énergie à la fois professionnelle et pragmatique, réalisant ainsi les tâches de politique climatique et énergétique qui incombent à l'économie. Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à opter pour ce système incitatif favorable à l'économie, dont les solutions sont individualisées pour répondre aux besoins de chacune.

DIMINUER SA CONSOMMATION, RÉDUIRE SES FRAIS

Individualisées, fondées sur des mesures d'amélioration rentables, les conventions d'objectifs sont efficaces : en 2019, uniquement pour le modèle Énergie, les 2903 entreprises participantes ont réduit leurs émissions de CO₂ de près de 594 078 tonnes et économisé 3343 GWh d'énergie grâce aux mesures qu'elles ont mises en œuvre entre 2013 et 2019. Cela représente plus de 321 millions de francs. Pour 2019, l'intensité en CO₂ de nos entreprises participantes a baissé de plus de 13 % par rapport à 2012.

REMBOURSEMENT DES TAXES

En étroite collaboration avec votre conseiller AEnEC, l'état actuel et les potentiels d'économie d'énergie de votre entreprise sont analysés. Cette analyse sert de base pour l'établissement d'un catalogue de mesures d'améliorations. Après discussion, les mesures rentables sont intégrées dans un plan d'actions sur 10 ans. La convention d'objectifs issue directement de ce plan définit les objectifs à atteindre par votre entreprise. Elle permet de demander l'exemption de taxes et de l'application de dispositions cantonales détaillées ainsi que de bénéficier des réductions offertes par nos partenaires. Nos outils de check-up et de suivi, disponibles en ligne, sont certifiés conformes à la norme ISO 50001.

TRANSFERT DE SAVOIR-FAIRE

Toute entreprise du modèle Énergie fait partie d'un groupe d'entreprises. Vous bénéficiez ainsi des échanges réguliers d'expérience du groupe, organisés et dirigés par votre conseiller de l'AEnEC.

2903
entreprises

participent
au modèle Énergie.

A man with short dark hair and a goatee, wearing a grey suit, white shirt, and red striped tie, is smiling and looking towards the camera. He is standing in a large industrial factory with many machines and lights in the background.

”

« Dans notre entreprise, les processus de gestion énergétique sont complexes. Mais notre conseiller AEnEC me soutient et m'accompagne avec toute la compétence nécessaire. »

ANDRÉ VESSAZ

Responsable des services techniques, infrastructures et généraux, Bobst Mex SA, Mex (VD)

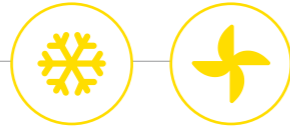
CATALOGUE INDIVIDUEL DE MESURES

Chaque entreprise dispose de son propre catalogue de mesures d'amélioration. Ces propositions vont des simples règles de conduite – des mesures gratuites – à des projets complexes qui demandent des investissements. Votre entreprise choisit elle-même les mesures qui sont appliquées et le calendrier de mise en œuvre, en connaissant la rentabilité de chacune des mesures. Les mesures d'amélioration présentées ci-dessous vous offrent un aperçu de cette diversité.



ÉNERGIE THERMIQUE

Dimensionnement correct des chaudières ; régulation en fonction des besoins ; isolation thermique ; récupération de la chaleur ; utilisation de la puissance calorifique ; passage de la vapeur à l'eau chaude ; passage à des agents énergétiques dégageant moins de CO₂ ; chauffe-eau avec pompe à chaleur



VENTILATION ET CLIMATISATION

Refroidissement naturel (free cooling) ; dimensionnement correct des installations frigorifiques ; régulation en fonction des besoins ; isolation thermique ; récupération de la chaleur ; récupération de l'humidité ; utilisation des rejets thermiques ; relèvement de la température



AIR COMPRIMÉ

Évitement du fonctionnement à vide ; suppression des fuites ; variateur de la vitesse de rotation des entraînements hautement efficaces ; amélioration de la régulation des compresseurs ; abaissement du niveau de pression ; utilisation des rejets thermiques



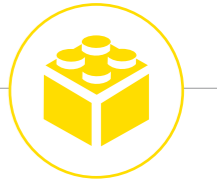
RÉCUPÉRATION DE CHALEUR DE PROCESSUS INDUSTRIELS

Analyse des contraintes ; optimisation des procédés ; récupération de chaleur ; préchauffage de l'air de combustion ; redimensionnement des producteurs de chaleur ; régulation selon les besoins ; abaissement de la température ; utilisation d'eau chaude au lieu de vapeur



REJETS THERMIQUES

Augmentation de la température au moyen de pompes à chaleur ; utilisation des rejets thermiques pour la production de froid par machine à absorption ; récupération de la chaleur ; utilisation des rejets de chaleur en dehors du périmètre de l'entreprise



MODULES SPÉCIFIQUES POUR CERTAINES BRANCHES

Commerces, fromageries, hôtels, carrosseries, blanchisseries, piscines, patinoires artificielles, serres, élevages de volaille et séchoirs à herbe



POMPES ET ENTRAÎNEMENTS ÉLECTRIQUES

Dimensionnement correct ; utilisation de moteurs et de pompes très efficaces ; réglage de la vitesse de rotation des entraînements ; optimisation des pilotages ; réglages, voire débranchements en cas de courant excédentaire (« bypass »)



ÉCLAIRAGE

Utilisation de la lumière du jour ; luminaires efficaces ; régulation en fonction des besoins ; programmation horaire ; détecteurs de mouvement ; ballasts électroniques ; adjonction de réflecteurs



BUREAUTIQUE

Acquisition de nouveaux appareils ; réglages permettant d'économiser l'énergie ; débranchement des appareils non utilisés ; non utilisation du mode veille



« Des optimisations ciblées des processus de production sont particulièrement efficaces pour obtenir d'importantes réductions de la consommation énergétique. »

THOMAS WEISSKOPF

Chef de secteur, Agence de l'énergie pour l'économie

L'ANALYSE DU PINCEMENT POUR OPTIMISER LES PROCESSUS

Souvent, pour des processus thermiques complexes, les optimisations localisées et les meilleures pratiques ne permettent pas de mettre suffisamment en évidence les potentiels d'économies. L'analyse du pincement s'impose alors, puisqu'elle permet précisément d'inventorier de manière simple, puis de les exploiter, les potentiels d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO₂. L'analyse des processus par la méthode du point de pincement s'adresse aux grandes exploitations industrielles dont les frais annuels d'énergie dépassent 300 000 francs.

UNE SEULE CONVENTION POUR TOUT

En concluant une convention avec des objectifs d'efficacité et d'intensité en CO₂ individualisés, nos participants sont assurés d'appliquer les exigences légales de la Confédération et des cantons de manière rentable.

RECONNAISSANCE PAR LA CONFÉDÉRATION ET PAR LES CANTONS

La législation fédérale sur le CO₂ et sur l'énergie fixe les exigences que la Confédération pose aux entreprises. Au niveau des cantons, les exigences sont définies dans l'article sur les grands consommateurs. La conclusion d'une convention d'objectifs vous permet d'associer le respect des obligations légales avec les spécificités de votre entreprise : même en disposant de sites dans plusieurs cantons, votre entreprise s'acquitte de ses obligations légales de manière rentable.

REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LE CO₂ ET DU SUPPLÉMENT RÉSEAU

Une entreprise qui a conclu une convention d'objectifs peut déposer une proposition de convention d'objectifs pour demander le remboursement de la taxe sur le CO₂ et du supplément réseau. Cette proposition est élaborée dans le cadre d'une participation au modèle Énergie de l'AEnEC. Pour en savoir plus sur les conditions : www.aenec.ch.

EXEMPTION DE RÈGLEMENTATIONS DÉTAILLÉES

La convention d'objectifs est une des possibilités d'application de l'article sur les grands consommateurs. Elle est nécessaire pour que votre entreprise soit dispensée d'appliquer des réglementations cantonales détaillées, comme des obligations de rénovation ou d'équipement par exemple.



« Les conventions d'objectifs donnent les bonnes incitations et permettent d'exploiter les potentiels d'amélioration rentables des entreprises de manière systématique. »

OLIVER LUDER

Conseiller, Agence de l'énergie pour l'économie

”

« Économiser l'énergie est pour nous un devoir éthique, mais aussi une démarche financièrement intéressante. L'AEnEC est pour nous un partenaire compétent, qui nous montre notre potentiel d'économies d'énergie. »

FRANK MENGIS

Chief Operating Officer, Ypsomed Holding SA, Berthoud (BE)



MISE EN ŒUVRE SIMPLE EN SIX ÉTAPES

NOTRE MISSION LA PREMIÈRE ANNÉE

VOTRE MISSION LA PREMIÈRE ANNÉE

CHECK-UP ÉNERGÉTIQUE DANS VOTRE ENTREPRISE

La visite de votre entreprise est la première étape de la gestion énergétique. Toutes les données utiles sont recueillies, d'abord pour déterminer et évaluer les potentiels d'économies, puis pour élaborer des propositions individualisées de mesures d'amélioration. Le conseiller de l'AEnEC vous apporte son appui pour l'analyse de l'état actuel et des potentiels : définition et saisie des données, analyse de plausibilité, assurance qualité.

1

Vous nous guidez dans votre exploitation et nous indiquez quelles sont les :

- Mesures liées à l'énergie, déjà réalisées ou prévues ;
- Stratégie d'entreprise, projets réalisés, en cours ou à venir, périmètre, données de production ;
- Données relatives aux consommations d'énergie, aux installations, aux processus, indicateurs de production (avec l'aide de l'outil de check-up).

MESURES D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE PROPRES À L'ENTREPRISE

Un catalogue de mesures est élaboré. Chaque mesure d'amélioration intégrée dans votre convention d'objectifs doit être rentable pour votre entreprise : pour les processus et la production, la durée visée du retour sur investissement est limitée à quatre ans et à huit ans pour le bâtiment, la technique du bâtiment et de l'infrastructure.

2

Vous présentez vos projets, y compris les investissements prévus, et vous effectuez des analyses complémentaires le cas échéant.

CONCLUSION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Les objectifs de réduction des émissions de CO₂ et les objectifs d'amélioration de la performance énergétique sont fixés sur la base des mesures d'amélioration rentables, puis consignés dans une convention d'objectifs qui est ensuite audité par la Confédération ou le canton concerné.

3

Vous assumez la planification des investissements et des mesures d'amélioration en fixant votre calendrier et vos priorités de mise en œuvre. Vous soumettez votre proposition à la Confédération ou au canton concerné et vous apportez votre appui au processus d'audit.

NOTRE MISSION APRÈS LA PREMIÈRE ANNÉE

VOTRE MISSION APRÈS LA PREMIÈRE ANNÉE

MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'AMÉLIORATION

Votre entreprise réalise ses mesures d'amélioration de manière autonome. Votre conseiller vous accompagne et vous conseille tout au long du processus. Grâce à nos outils en ligne, conformes à la norme ISO 50001, votre comptabilité énergétique est précise et facile à tenir.

4

Vous assumez la mise en œuvre des mesures d'amélioration. Cette mise en œuvre va des demandes d'appuis financiers et des appels d'offres à l'acquisition, à la réception et à la mise en service des installations nécessaires en passant par la planification et le financement des mesures d'amélioration.

SUIVI DES RÉSULTATS ET RAPPORT ANNUEL

Toutes les données utiles sont saisies pour le suivi. Grâce à nos outils informatiques, vous vérifiez si votre entreprise maintient son cap par rapport aux objectifs fixés dans sa convention. Un rapport normé réalisé au moyen de nos outils est aussi préparé à l'intention des cantons, de l'OFEV, de l'OFEN et de l'Administration fédérale des douanes (AFD).

5

Vous saisissez vos données dans l'outil avec l'appui de votre conseiller AEnEC. Les délais légaux doivent être respectés, y compris pour les rapports qui sont remis régulièrement aux autorités.

LABEL « CO₂ ET KWH RÉDUITS » DE L'AENEC ET ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES DANS LE GROUPE

Votre entreprise obtient le label de l'AEnEC pour son engagement. Votre groupe du modèle Énergie organise un échange régulier d'informations et d'expériences, dans lequel les aspects techniques sont discutés, tout comme les innovations et les évolutions légales.

6

Vous employez notre label à des fins de marketing, et vous participez comme vous l'entendez aux rencontres de votre groupe et au Forum annuel de l'AEnEC.

PARLONS D'ARGENT

Le temps comme les connaissances sont des valeurs très précieuses. Participer au modèle Énergie est donc simple. Participer au modèle Énergie est économiquement intéressant pour des frais énergétiques annuels de 500 000 francs et plus. Vous bénéficiez aussi des appuis financiers de nos partenaires.

COTISATION ANNUELLE

Les frais de participation au modèle Énergie de l'AEnEC sont fixés en fonction des frais énergétiques annuels de votre entreprise. Pour des frais énergétiques allant jusqu'à 2,5 millions de francs par an, l'AEnEC facture un forfait de 6000 francs (hors TVA). La première année, un supplément est ajouté pour l'élaboration de la convention d'objectifs. Il correspond à 60 à 100 % de la cotisation annuelle, selon le type d'objectifs proposés. Il est perçu uniquement auprès des nouveaux participants. Sur demande, nous vous renseignons sur les cotisations applicables aux entreprises à haute intensité énergétique ou comprenant de nombreux sites.

APPUI FINANCIERS DISPONIBLES

Nous travaillons avec de nombreuses organisations qui encouragent la gestion énergétique de nos participants. Les possibilités les plus diverses sont proposées dans toute la Suisse :

- certaines villes, communes et compagnies d'électricité ainsi que d'autres partenaires accordent des tarifs préférentiels ou contribuent aux cotisations.
→ www.aenec.ch/appuisfinanciers
- La Fondation Suisse pour le Climat prend à sa charge une partie de la cotisation annuelle ou soutient certaines mesures d'amélioration.
→ www.fondation-climat.ch

- Dans le cadre de « Business MemberPlus », Raiffeisen prend à sa charge les coûts du premier conseil, elle propose une formation gratuite sur la durabilité destinée aux collaborateurs et offre des propositions de financement individualisées des mesures d'amélioration.
→ memberplus.raiffeisen.ch/fr
- ProKilowatt soutient les programmes et les projets qui contribuent à réduire la consommation électrique dans l'industrie, les services et les ménages. ProKilowatt soutient notamment le programme EFFICIENCE+ de l'AEnEC. ProKilowatt attribue ses subventions en fonction du rapport coûts-efficacité : autrement dit, elle les alloue aux projets et programmes dans lesquels l'argent investi par ProKilowatt est le plus efficace.
→ www.bfe.admin.ch/prokilowatt
→ www.aenec.ch/efficience+

REMBOURSEMENT DU SUPPLÉMENT RÉSEAU

Les entreprises ont le droit de demander le remboursement du supplément réseau (RSR). En procédant au calcul du RSR sur www.aenec.ch/calcul-des-avantages, vous établissez si votre entreprise a le droit d'obtenir ce remboursement et le montant approximatif de celui-ci.

TROIS EXEMPLES DE CALCUL

	GRANDS CONSOmmATEURS D'ÉNERGIE	EXPLOITATION GÉNÉRANT BEAUCOUP DE CO ₂ (ANNEXE 7)	EXPLOITATION À FORTE INTENSITÉ ÉLECTRIQUE (> 5 % VAB)
SITUATION INITIALE DANS L'ENTREPRISE			
Électricité, par an (MWh)	1 500	2 500	5 500
Mazout par an (litres)	400 000	1 500 000	200 000
Emissions de CO ₂ par an (to CO ₂)	1 054	3 953	527
Frais d'énergie annuels¹	505 000	1 425 000	965 000
Sur 10 ans	5 050 000	14 250 000	9 650 000
ÉCONOMIES			
Frais d'énergie annuels	-45 440	-128 000	-86 850
Remboursement annuel du supplément réseau ²	-	-	-126 500
Remboursement annuel de la taxe sur le CO ₂ ³	-	-379 488	-
Par an	-45 440	-507 738	-213 350
Sur 10 ans	-454 400	-5 077 380	-2 133 500
CHARGES			
Ø Cotisations annuelles ⁴	6 360	6 600	6 600
Total des cotisations pour 10 ans	63 600	66 000	66 000
Moins rabais octroyés ⁵	-4 000	-	-
Sur 10 ans	59 600	66 000	66 000
ÉCONOMIES NETTES SUR 10 ANS	-394 800	-5 011 380	-2 067 500

¹ Base de calcul : 15 ct. le kWh pour l'électricité, 70 ct. le litre pour le mazout. Supplément réseau : 2,3 ct./kWh, CO₂ : 96 fr. la tonne.

² Base : coûts d'électricité > 10 % de la valeur ajoutée brute (VAB).

³ Droit octroyé par secteur économique et à partir de 100 tonnes de CO₂ par an.

⁴ Selon le modèle de prix de l'AEnEC : 1^{ère} année avec supplément plus 9 années.

⁵ Voir www.aenec.ch/appuisfinanciers, par ex. Fondation Suisse pour le Climat jusqu'en 2021.

”

« Dans la transformation de la viande, les normes sont très strictes. L'Agence de l'énergie pour l'économie est pour nous un partenaire aux normes tout aussi sévères qui nous aide à économiser l'énergie et à réduire nos coûts. »

ROBERTO MORESI

Responsable technique et logistique, Rapelli SA, Stabio (TI)

L'AENEC EN CHIFFRES



628 412

**TONNES DE CO₂
RÉDUITES**



3578

**GWH D'ÉNERGIE
ÉCONOMISÉS**



684

**MILLIONS DE
FRANCS ÉCONO-
MISÉS AU TOTAL**



4093

**ENTREPRISES
PARTICIPANTES**



100

**CONSEILLERS ET
CONSEILLÈRES
AENEC
À L'ŒUVRE**



19

**ANNÉES
D'EXPÉRIENCE**

DE BONNES RAISONS DE PARTICIPER À L'AENEC

1. Réduction de la facture énergétique
2. Améliorations rentables et individualisées
3. Remboursement de la taxe sur le CO₂ et du supplément réseau
4. Des allègements pour les grands consommateurs
5. Des produits et outils sur mesure
6. Une réalisation simple en six étapes
7. Un accompagnement et un conseil professionnels
8. Des échanges d'expériences entre entreprises
9. Des programmes d'appui incitatifs
10. Un atout pour votre image

AGENCE DE L'ÉNERGIE POUR L'ÉCONOMIE (AENEC)

Crêt 108a
2314 La Sagne
+41 32 933 88 55
info@enaw.ch
www.aenec.ch



Les produits d'impression
certifiés Cradle to Cradle™
produits par Vögele AG.

LA GESTION DE L'ÉNERGIE PAR ET POUR L'ÉCONOMIE. DEPUIS 2001.